

Publi-rédactionnel

SAMEDI 10 MARS : OUVERTURE DE LA PÊCHE !

Un moment fort que nous attendons avec impatience ! Dès le mois de Février, l'esprit du pêcheur s'éveille. Il capte la moindre variation de dame Nature : le balai des oiseaux, une lumière plus intense, les jours qui rallongent, les premiers bourgeons... et, bien sûr, il tire des plans sur la comète : quel parcours choisir ? Penser à prendre sa carte de pêche ? Renouveler son matériel ? Appeler les ami(e)s et prévoir le casse-croûte...

Éléments essentiels d'une partie de pêche réussie, quoi qu'il en soit, à chacun sa pêche. Elle s'envisage de toutes les manières possibles. Dans le respect de la réglementation en vigueur dont tous les détails sont publiés dans le Guide du Pêcheur 2018.

Brochure éditée par la Fédération Départementale de pêche.



Téléchargeable sur le net à l'adresse : www.peche04.fr.

Les pratiquants peuvent compter également sur le réseau associatif. 11 sociétés de pêche locales (les AAPPMA). Elles couvrent l'ensemble du département 04 et organisent la gestion de la pêche. Nous profitons de l'occasion pour rappeler que le permis de pêche n'existe pas. Il s'agit d'une carte de pêche ou d'une ADHESION valable du 1^{er} Janvier au 31 décembre. Ami(e)s pêcheurs(es), vous êtes TOUS automatiquement adhérents d'une association locale de pêche



(AAPPMA).

Le poisson phare de cette ouverture : C'est la TRUITE qui peut-être fario ou arc-en-ciel. Très recherchée par les pêcheurs, elle fait l'objet d'une attention particulière. Capturée, comptée, mesurée, pesée et parfois sauvée... rien n'est trop beau, osons le dire, pour le plus beau des poissons, symbole de la qualité de nos cours d'eau. Chaque année, les populations de truites fario sont examinées à la loupe. Elles sont le reflet d'une rivière qui se porte bien. Dans les Alpes du Sud-Est elle affectionne les petites résurgences que nous appelons les ADOUX. Ces petits

Guide de
Pêche 04
EDITION 2018



Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Alpes de Haute-Provence
2, Avenue des Eaux Claires, Immeuble Ecole des Alpes
B.P. 8 - BP 103 - 04000 DOUZE-LES-BAINS Cedex
Tel. 04 92 25 25 01 - 04 92 25 25 02
www.peche04.fr



ruisseaux aux multiples avantages ! Ni trop froids ni trop chauds. Jamais en crue, jamais à sec... méritent une attention particulière. Les pêcheurs ont dénombré beaucoup d'ADOUX victimes d'un mauvais entretien et ont pour objectif de les réhabiliter.

Les premiers chantiers ont déjà commencé dans les Alpes-de-Haute-Provence. Nous tenons à ce titre à remercier tous les propriétaires qui autorisent nos interventions et tous ceux qui contribuent, à titre divers, à leur réhabilitation (Mairies, syndicats, Sivu, Intercommunalités, Agence de l'eau...et bénévoles-pêcheurs).



Des résultats visibles après restauration des ADOUX

La période hivernale est propice à de petites inspections sur le terrain. Elle correspond à la période de reproduction de la Truite Fario : la fraie. Qui nous laisse des indices de sa présence grâce aux frayères. C'est la zone grattée par le couple qui se distingue au fond de l'eau par un changement de couleurs. Les cailloux sont particulièrement propres. Et ce fut le cas dans la majorité des Adoux restaurés. En quelques mois, ils ont été recolonisés. Pour certains de petits aménagements subsidiaires seront programmés. Mais dans l'ensemble le bilan est positif et le programme instauré par les pêcheurs continue dans tout le département.



Dans le HAUT-VERDON !

Sur l'édition 2018 du Guide de Pêche 04 certains renseignements propres à l'AAPPMA la "Truite du Haut-Verdon" sont absents, concernant les réserves validées par arrêté préfectoral :

- **Sur le torrent de la chasse**, la longueur de la réserve créée est de 3 200 m et non de 1 300 m. Sa limite amont effective est située au PONT du PAS et non à la confluence avec le ravin de Chabaud. Par contre sa limite aval est bien située à la confluence avec le Juan.

- **Sur l'ivoire** une réserve de 900 m de longueur est créée. Sa limite est située à la confluence avec l'adou de la Créssonnière. Sa limite aval est située à la confluence avec le ravin de Saint-Domin.

- **Concernant la description d'un des**



nouveaux parcours no-kill sur l'Issole, les limites amont et aval valides sont celles décrites en page 5 et NON en page 11. La limite amont est donc bien

située au Pont de Lambruisse et la limite aval est bien située à la confluence avec le ravin de Fouranne.

Un NOUVEL ACCUEIL pour les Pêcheurs !

A Braux, l'étape Brauxoise a obtenu la labellisation Hébergement Pêche.

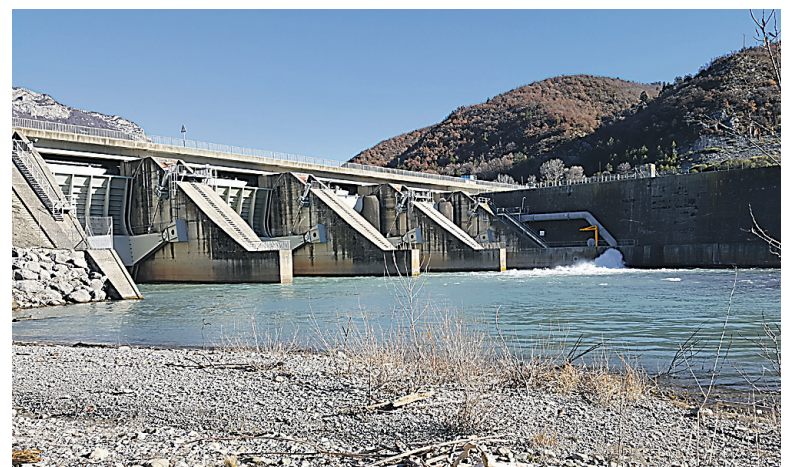
Village magnifique situé dans la vallée du Coulomp. Avis aux amateurs de pêche et de randonnée. Le Coulomp et les ruisseaux qui l'accompagnent sont peuplés d'une jolie population de truites fario. L'étape est ouverte toute l'année. Les services sont nombreux pour les pêcheurs : vente des adhésions (cartes de pêche) sur place, appâts, matériel de pêche et paniers pique-nique...etc.

Tous les renseignements au 06 81 20 94 62 ou infos@letapebrauxoise.fr.



Site Internet : <http://www.letapebrauxoise.fr/>

BARRAGE DE SISTERON : Nouvelle réserve !



Sur la Durance, du pied du barrage de Saint-Lazare (Sisteron) jusqu'à 200 m. en aval du barrage.